



**PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal  
de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 20 mai 2025, à 19 h 56 en la  
salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)**

**Sont présents:** Monsieur Pierre Séguin, maire  
Madame Nancy Pelletier, conseillère  
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller  
Madame Gabrielle Labbé, conseillère  
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller  
Monsieur Olivier Prigent, conseiller  
Monsieur Denis Ladouceur, conseiller  
Madame Nancy Forget, directrice générale  
Monsieur Jean St-Antoine, directeur des affaires  
juridiques et greffier

**2025-05-151 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de convocation à la présente séance extraordinaire a été notifié à chaque membre du conseil conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

En conséquence, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Denis Ladouceur, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 mai 2025, tel qu'il est proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**Avis de  
motion et  
dépôt**

**2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT -  
RÈGLEMENT NUMÉRO 716-1 - EMPRUNT: MISE À NIVEAU ET  
AGRANDISSEMENT DE L'USINE D'ÉPURATION**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la conseillère Gabrielle Labbé, donne avis de motion de l'intention de soumettre pour adoption, à une séance subséquente, le règlement numéro 716-1 intitulé "Règlement modifiant le Règlement numéro 716 décrétant une dépense et un emprunt de 21 000 000 \$ pour la mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées afin d'en augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt et d'en modifier l'objet et la clause de taxation" et dépose le projet de règlement.

**2025-05-152 3. APPEL D'OFFRES 2025-01-PUB - FOURNITURE ET  
INSTALLATION D'UN MODULE DE JEU 5-12 ANS AU PARC DE LA  
FAMILLE- ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro 2025-01-PUB par lequel la Ville a demandé des soumissions pour la fourniture et l'installation d'un module de jeu 5-12 ans au parc de la Famille;

CONSIDÉRANT l'ouverture publique des soumissions le 29 avril 2025 et leur évaluation par un comité de sélection dûment formé à cette fin le 9 mai 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Olivier Prigent, appuyé par la conseillère Nancy Pelletier, et résolu:

D'ADJUGER le contrat à l'entreprise Les industries Simexco inc., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, pour la fourniture d'un module de jeu 5-12 ans au parc de la Famille, au coût de 195 612,10 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission datée du 24 avril 2025.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 205 368,25 \$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au surplus non affecté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-153 4. APPEL D'OFFRES 2022-08-PUB - PRÉSÉLECTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROCÉDÉ DE L'USINE D'ÉPURATION - VEOLIA EAU TECHNOLOGIE CANADA - MODIFICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de mise à niveau et d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées, la Ville a procédé à un appel d'offres (2022-08-PUB) en vue de la sélection des équipements de mécanique de procédé requis;

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2023-07-198, la Ville a adjugé à Veolia Eau Technologie Canada inc., seule soumissionnaire ayant déposé une soumission, le contrat pour les équipements de mécanique de procédé pour un montant de 6 266 147 \$ (taxes applicables non comprises) et confirmé la première partie du mandat pour la confection des dessins d'ateliers au coût de 257 170 \$;

CONSIDÉRANT que Veolia a complété cette première phase du mandat et transmis les dessins nécessaires au dépôt de la demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);

CONSIDÉRANT le dépôt par la firme GBi de la demande d'autorisation au MELCCFP en septembre 2024;

CONSIDÉRANT les fortes préoccupations exprimées par le MELCCFP à l'endroit du concept proposé par la Ville dans le cadre d'une première série de questions datée du 25 mars 2025;

CONSIDÉRANT que la présentation d'un concept révisé pour répondre aux préoccupations du MELCCFP nécessite la révision des plans et dessins d'ateliers ainsi que de la note technique par Veolia;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Veolia en date du 17 avril 2025;

CONSIDÉRANT que la présente modification constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT enfin que l'article 24 du Règlement numéro 711 sur la gestion contractuelle de la Ville autorise une telle modification par résolution, à la suite de la présentation d'un rapport détaillant les changements requis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Ladouceur, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé, et résolu :

D'AUTORISER la modification au contrat avec Veolia Eau Technologie Canada inc. pour un montant de 225 103 \$ plus taxes applicables;

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 236 330,01 \$ net de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes requises à même le règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**2025-05-154 5. APPEL D'OFFRES 2024-11-PUB - SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À NIVEAU ET AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES - SERVICES EXP INC. - MODIFICATIONS DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-07-213 par laquelle la Ville a conclu une entente de résiliation avec la firme GBi experts-conseils, laquelle prévoyait que le contrat de services professionnels adjugé par la résolution 16-10-377 prenait fin au moment où le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) émettrait un certificat d'autorisation pour les travaux projetés pour la mise à niveau et l'agrandissement de l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation a été transmise par GBi en septembre 2024;

CONSIDÉRANT que la Ville a adjugé, à la suite de l'appel d'offres public 2024-11-PUB, un contrat à la firme Services exp inc. en janvier 2025 pour la réalisation des services professionnels requis pour la poursuite du projet de mise à niveau et d'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées, incluant la préparation des plans et devis finaux ainsi que la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT les fortes préoccupations exprimées par le MELCCFP à l'égard du concept contenu à la demande d'autorisation de septembre 2024 ont rendu nécessaire la révision du concept par la firme exp;

CONSIDÉRANT que la firme exp a présenté un concept alternatif permettant de maintenir l'usine actuelle en opération durant les travaux et ainsi limiter les impacts opérationnels et environnementaux ;

CONSIDÉRANT que cette modification entraîne des honoraires professionnels supplémentaires pour exp en architecture, ingénierie de structure et ingénierie en traitement des eaux, estimé à un montant de 44 070 \$ plus taxes applicables, tel que présenté dans sa demande de modification de contrat numéro 1;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre du nouveau concept implique également de confier à la firme exp la responsabilité de répondre aux questions ministérielles, précédemment assumée par GBi;

CONSIDÉRANT que la préparation des réponses aux questions du MELCCFP entraîne des honoraires professionnels supplémentaires potentiels estimés à 90 000 \$ avant taxes, tel que présenté dans la demande de modification de contrat numéro 2;

CONSIDÉRANT que ces deux modifications sont accessoires au contrat et n'en changent pas la nature.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre-Yves L'Heureux, appuyé par la conseillère Gabrielle Labbé, et résolu:

D'AUTORISER la modification au contrat avec la firme exp inc. pour un montant total approximatif de 134 070,00 \$ plus taxes applicables, conformément à ses offres de service no 1 et 2 datées respectivement des 5 et 15 mai 2025.

D'AUTORISER à cette fin une dépense approximative de 140 756,74 \$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes requises à même le règlement d'emprunt numéro 716.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun public n'est présent, donc la période de questions n'a pas lieu.

## 7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance levée à 19 h 59.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 10 JUIN 2025.

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
PIERRE SÉGUIN,  
MAIRE

*(Original signé)*

\_\_\_\_\_  
JEAN ST-ANTOINE, AVOCAT, OMA,  
GREFFIER